

Actualité



Le comparateur d'offres d'électricité et de gaz naturel du médiateur national de l'énergie

## NOUVEAU : comparez les offres de fourniture d'électricité à partir de votre consommation réelle

Le [comparateur](#) d'offres du médiateur national de l'énergie, permet de comparer les offres des fournisseurs d'électricité sur la base d'une consommation annuelle estimée, ou de sa consommation réelle, si elle est connue.

Depuis le 23 février 2023, une nouvelle fonctionnalité a été mise en ligne, permettant de récupérer sa consommation réelle pour effectuer des comparaisons plus précises. Ainsi, il est désormais possible d'obtenir auprès d'ENEDIS la consommation d'électricité enregistrée par le compteur du logement sur les 12 derniers mois. Pour ce faire, il suffit de renseigner les 14 chiffres de votre numéro de Point Référence Mesure (PRM) aussi appelé Point De Livraison (PDL).

### Comment obtenir cet identifiant ?

Plus simplement accessible que les données de consommation, votre identifiant de compteur ( PDL ou PRM) est indiqué en haut de votre facture. Si vous utilisez l'application de votre fournisseur d'énergie, vous pouvez retrouver votre PRM dans vos informations personnelles ou sur vos factures numérisées. Vous pouvez aussi retrouver votre identifiant de compteur PRM sur le compteur Linky (en utilisant les flèches de défilement) ou sur l'application de suivi de la consommation d'ENEDIS.

Attention : Si vous résidez dans votre logement depuis moins de 12 mois, la valeur remontée est une estimation, proratisée sur 12 mois, à partir des consommations enregistrées depuis votre emménagement.

### Pourquoi renseigner votre identifiant

## de compteur (appelé PRM / PDL) ?

Le Point Référence Mesure ( PRM) ou Point De Livraison (PDL) est l'identifiant unique du compteur. En renseignant cet identifiant et en donnant votre autorisation pour récupérer vos données auprès d'ENEDIS, cela permet au comparateur du médiateur national de l'énergie de récupérer votre consommation annuelle et la puissance souscrite. Ainsi, vous pourrez comparer les offres des différents fournisseurs sur la base de votre consommation réelle d'électricité.

Attention : Les données sont récupérées dans la base de données d'ENEDIS. Ce n'est pas un outil du médiateur national de l'énergie. Par conséquent, si votre identifiant de compteur n'est reconnu avec votre adresse par ENEDIS, ce n'est pas du ressort du médiateur national de l'énergie.

Dans ce cas, vous devrez utiliser le comparateur en renseignant vous-même votre niveau de consommation ou en utilisant une consommation estimée.

## Pouvez-vous utiliser le comparateur si vous ne renseignez pas votre identifiant de compteur (PRM / PDL) ?

Oui, bien-sûr. Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas renseigner votre identifiant de compteur, vous pouvez toujours effectuer une comparaison des offres à partir des informations que vous saisissez ou à partir d'une consommation moyenne.

La possibilité de récupérer votre niveau de consommation sur le site d'ENEDIS est une fonctionnalité optionnelle dont l'utilisation est facultative.



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :  
Je consulte le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits